Image not found or type unknown

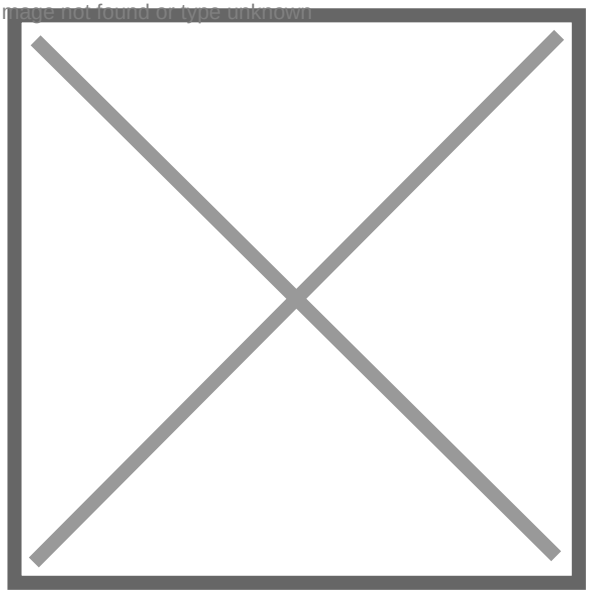

Elever quelques cochons, sans être professionnel

Par **Gaetano**, le **30/01/2014** à **02:08**

Bonjour, je souhaite élever quelques cochons. Cela est il possible sans avoir le statut d'agriculteur ? Quelles sont les limites d'animaux autorisées si cela est un simple passe temps, puisqu'il ne s'agit pas de ma profession ? Dans mon cas il s'agit d'un maximum d'une dizaine de cochons, en milieu rural, et à l'extérieur.
J'ai lu sur internet qu'avec un seul cochon, aucune déclaration d'aucune sorte n'était obligatoire... Cela est il vrai ?
J'imagine qu'il y a une réglementation là dessus, notamment pour encadrer ceux qui ont des cochons d'agrément.
Merci de votre aide !

Par **PMO68**, le **11/04/2014** à **20:32**

[fluo]bonjour[/fluo]
Ce sont les services de la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV) du département dans lequel vous vivez qui sont chargés de faire respecter la réglementation concernant l'élevage de porcs. Adressez vous a eux !

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés